

CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 1^{er} décembre 2018. Cette édition annule et remplace la précédente. Nous vous invitons à lire attentivement l'intégralité des présentes conditions générales de vente. La demande de réservation d'un séjour implique l'acceptation pleine et entière des conditions suivantes.

ARTICLE 1 – TARIFS. Les prix, indiqués sur notre site Internet (www.camping-europa.com), sont exprimés en euros, TVA incluse, hors taxe de séjour. L'accès aux piscines et aux animations (juillet et août) sont inclus dans le prix du séjour.

La taxe de séjour devra être acquittée lors du règlement du solde du séjour avec le mode de calcul suivant : nombre de personnes assujetties x nombre de nuitées x 0,55 euros. Les personnes âgées de moins de 18 ans sont exonérées conformément à l'article L.2333-31 du CGCT.

ARTICLE 2 - RÉSERVATION D'UN MOBIL-HOME, CHALET ou COTTAGE

2.1. GÉNÉRALITÉS

- Le Camping Europa propose des séjours à vocation familiale et se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe ou qui chercherait à le détourner. Un client ne peut réserver qu'un seul hébergement.
- La réservation d'un hébergement est nominative et ne pourra en aucun cas être cédée à un tiers. Seules les personnes inscrites sur le formulaire de demande de réservation (participants) sont autorisées à occuper l'hébergement.
- Un mineur non accompagné d'un de ses représentants légaux pendant toute la durée du séjour, ne sera pas autorisé à séjourner dans l'établissement. Le Camping Europa n'est pas un centre de vacances et de loisirs au sens du décret n° 2002-883 en date du 3 mai 2002.
- La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'hébergement à tout client qui se présentera avec un nombre de personnes supérieur à la capacité d'accueil autorisée. Un bébé est considéré comme une personne.
- Les draps en coton et les serviettes de toilette ne sont pas fournis.
- Le client doit faire le ménage intégral de l'hébergement à la fin de son séjour. Cela implique le nettoyage de la cuisine et de ses équipements, de la salle de bain (lavabo et cabine de douche), des toilettes, des chambres, des placards, des vitres, du sol et de la terrasse extérieure dont le barbecue plancha à gaz.
- Toute installation (tente, etc.) à côté de l'hébergement est interdite.
- La direction n'autorise pas plus d'un véhicule par hébergement. Tout véhicule supplémentaire sera facturé au tarif en vigueur et stationnera sur un parking réservé à cet effet.
- Les animaux sont interdits dans les hébergements.
- Le numéro définitif de l'hébergement sera attribué, par la direction, le jour d'arrivée du client. Tout numéro communiqué avant le jour d'arrivée n'est pas définitif.
- Toute demande de réservation, survenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée, devra être effectuée sur notre site Internet www.camping-europa.com. Il sera demandé au client lors de sa réservation de régler le solde intégral du séjour (par carte bancaire uniquement).
- Pour rappel, l'acompte est un engagement ferme entre le client et le Camping Europa. L'acompte est un premier versement "à valoir" sur le séjour.

2.2. ASSURANCE ANNULATION. Une assurance annulation est proposée au client pour assurer son séjour en cas d'annulation, de modification de dates de séjour, d'arrivée différée ou d'interruption de séjour. Cette assurance est facultative et ne peut être souscrite qu'au moment de la demande de réservation. Les conditions générales d'annulation de l'assureur (Campez Couvert) sont disponibles sur le site Internet.

2.3. DEMANDE DE RÉSERVATION PAR INTERNET. Une demande de réservation, effectuée sur le site Internet, implique de remplir le formulaire de demande de réservation, d'accepter les présentes conditions générales de vente et de régler, par carte bancaire, le montant de l'acompte (30% du montant total du séjour) + 30 euros de frais de réservation + frais d'assurance annulation (facultative). Une confirmation de réservation, sous réserve de disponibilités, sera envoyée au client, par e-mail. Dans le cas où la demande de réservation est refusée, faute de disponibilités, l'acompte et les frais annexes seront intégralement remboursés au client dans un délai de 72h.

2.4. DEMANDE DE RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE ou PAR E-MAIL. Une option est valable pendant 7 jours à compter de sa date de création. Le client devra renvoyer, sous 7 jours, le formulaire de demande de réservation et les conditions générales de vente dûment remplis et signés ainsi que le règlement de l'acompte + des frais annexes, par chèque* ou chèques ANCV* (se reporter aux dispositions particulières de la section 2.5). A défaut de réception des éléments demandés dans le délai imparti, l'option sera automatiquement annulée et ce, sans préavis. Aucune option ne pourra être créée 30 jours avant la date d'arrivée. Une confirmation de réservation est envoyée au client, par e-mail.

2.5. MOYENS DE PAIEMENT. La direction accepte les moyens de paiement suivants : carte bancaire, virement bancaire, chèque* (à l'ordre du Camping Europa) ou chèques ANCV*. Dispositions particulières pour les règlements par

- Chèque. Sur place, les règlements par chèque ne sont pas acceptés.
- Chèques ANCV. Le titulaire des chèques ANCV doit être la personne qui effectue la réservation ou l'un des participants au séjour.

ARTICLE 3 – RÉGLEMENT DU SOLDE. Le client devra régler le solde intégral de son séjour, convenu et restant dû, 30 jours avant la date d'arrivée mentionnée sur la confirmation de réservation. Le retard de règlement du solde entraînera de plein droit la nullité de la réservation et ce, sans mise en demeure préalable. La direction disposera librement de l'hébergement. L'acompte et les frais annexes versés lors de la réservation, resteront acquis. Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 4 - MOBIL-HOME, CHALET ou COTTAGE

4.1. GÉNÉRALITÉ

- Pour rappel, l'heure de silence, le soir, est fixé à 22h (se reporter au règlement intérieur).

4.2. ARRIVÉE ET DÉPART. L'hébergement sera disponible à partir de 15h jusqu'à 19h (heure de fermeture de la réception) et devra être libéré le jour du départ avant 10h.

4.3. ÉTAT DES LIEUX ENTRÉE/SORTIE. Une fiche d'état des lieux d'entrée sera remise au client le jour de son arrivée et devra être retournée à la réception, dûment remplie et signée, au plus tard le lendemain du jour d'arrivée avant 16h. A défaut de quoi, tout état des lieux d'entrée non remis vaut acceptation par le client de l'attribution de l'hébergement en bon état.

Si le client ne peut pas être présent pour l'état des lieux de sortie effectué par la direction pendant les horaires d'ouverture de la réception, les observations de la direction sur l'état de propreté et/ou matériel(s) manquant(s) / détérioré(s) ne pourront pas être contestées. Si l'hébergement est jugé dans un état non convenable, des frais seront retenus sur la caution du client pour sa remise en état.

4.4. FORFAIT MENAGE. Si le client ne désire pas effectuer le ménage intégral de son logement à la fin de son séjour, un forfait adapté à la durée de son séjour, lui sera proposé.

- Forfait ménage pour les courts séjours, de 2 à 3 nuits. Coût : 40 euros. Le client est tenu de nettoyer les équipements de la cuisine (micro-onde, réfrigérateur), le mobilier (tables, chaises, banquette) et le barbecue plancha gaz sur la terrasse extérieure, de balayer le sol, de vider les poubelles de la cuisine et de la salle de bain, d'entreposer les draps en coton ainsi que les serviettes de toilette (pris en location) sur la table extérieure.
- Forfait ménage pour les séjours, de 4 nuits et plus. Coût : 90 euros. Le client est tenu de balayer le sol, de nettoyer le mobilier (table, chaises, banquette) et le barbecue plancha à gaz, de vider les poubelles de la cuisine et de la salle de bain, d'entreposer les draps en coton ainsi que les serviettes de toilette (pris en location) sur la table extérieure.

ARTICLE 5 – CAUTION. À l'arrivée, la direction demandera au client de verser une caution, par carte bancaire uniquement (pré-autorisation), pour l'hébergement d'un montant de 240 euros. Le montant de la caution n'est pas débité (pré-autorisation). Cette caution sera annulée après l'état des lieux de sortie, effectué par la direction, à la condition d'une part qu'aucune dégradation ne soit constatée et aucun matériel ni équipement ne soit détérioré ou manquant et d'autre part que l'hébergement soit dans un parfait état de propreté (intérieur/extérieur). A défaut de quoi, la direction prélèvera une partie ou la totalité de la caution pour la remise en état des lieux.

ARTICLE 6 – ANNULATION DE SÉJOUR, RETARD OU ARRIVÉE DIFFÉRÉE, INTERRUPTION DE SÉJOUR PROVISOIRE OU DÉFINITIVE

6.1 GÉNÉRALITÉS. Une assurance annulation est proposée au client pour assurer son séjour en cas d'annulation, de modification de dates de séjour, d'arrivée différée ou d'interruption de séjour. Cette assurance est facultative et ne peut être souscrite qu'au moment de la demande de réservation. Les conditions générales de l'assureur (Campez Couvert) sont disponibles sur notre site Internet.

6.2 ANNULATION. En cas d'annulation de séjour, l'acompte et les frais annexes et/ou le solde versé ne seront pas remboursables et ne donneront lieu à aucune réduction ou report. Une facture sera envoyée au client dès réception de sa demande d'annulation par écrit (e-mail ou LRAR).

6.3 RETARD OU ARRIVÉE DIFFÉRÉE. En cas d'arrivée tardive ou différée par rapport à la date d'arrivée mentionnée sur la confirmation de réservation, le client devra prévenir la direction, par téléphone ou par écrit (e-mail), au plus tard avant 18h du jour d'arrivée mentionné sur la confirmation de réservation. A défaut de quoi, la direction disposera librement de l'hébergement le lendemain du jour d'arrivée convenu. Les nuits et les prestations non consommées au titre du retard ou d'une arrivée différée resteront dues et ne donneront lieu à aucun remboursement ou réduction.

6.4 INTERRUPTION DE SÉJOUR PROVISOIRE OU DÉFINITIVE. Le client devra informer la direction d'une interruption de séjour provisoire ou définitive. Les nuits et les prestations non consommées au titre d'une interruption de séjour provisoire ou définitive ne donneront lieu à aucun remboursement, réduction ou report.

ARTICLE 7 - COMPLEXE AQUATIQUE ET PISCINE. L'accès aux piscines est strictement réservé aux clients du Camping Europa. La piscine traditionnelle et le complexe aquatique ne sont pas surveillés. Toute personne mineure doit être accompagnée d'un parent dans l'enceinte des piscines. Les personnes ne sachant pas nager devront porter des brassards. Le port de maillot de bain court est obligatoire. Seuls les boxers, slips de bain, maillots de bain une pièce body ou bikinis 2 pièces sont autorisés. Les shorts longs, les bermudas et les caleçons sont interdits.

ARTICLE 8 – SÉCURITÉ. Le port du bracelet est obligatoire. Il permet, à la direction, d'effectuer des contrôles et d'éviter l'entrée de toute personne étrangère à l'établissement. Des caméras de vidéo protection sont disposées à différents endroits de notre établissement dans un objectif de protection et de prévention.

ARTICLE 9 – VISITEURS. Les visiteurs ne sont pas autorisés dans l'enceinte du camping.

ARTICLE 10 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE. Il appartient au client de contracter une assurance auprès d'une compagnie de son choix pour garantir les dommages d'incendie, d'explosion, d'intempéries, de vol et d'avaries diverses survenant aux effets personnels du client et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR. Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping Europa affiché dans l'enceinte de l'établissement et disponible sur notre site Internet.

ARTICLE 12 – LITIGE. Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au gestionnaire du Camping Europa. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation Medicys, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant www.medicys.fr ou par courrier : Medicys - 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS.

ARTICLE 13 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉ. Les informations que le client nous communique lors de sa demande de réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations sont considérées comme confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par la direction, pour le traitement de la demande de réservation et pour communiquer au client toutes les informations nécessaires avant son arrivée. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping Europa - 1444 route d'Albertville - 74410 Saint-Jorioz.

Date / /

Signature du client :

Précédée de la mention « J'ai lu et accepte les présentes conditions »

